

**AMENAGEMENT NUMERIQUE
TRES HAUT DEBIT
DE LA CHARENTE**

Comité de Concertation France THD – 7 octobre 2015

Sommaire

- ❑ Présentation du territoire charentais ;
- ❑ Les initiatives publiques en matière d'aménagement numérique ;
- ❑ Etat des lieux de l'aménagement numérique ;
- ❑ Le projet d'aménagement numérique :
 - L'ambition du SDTAN ;
 - La gouvernance ;
 - La description du projet ;
 - Le volet financier ;
 - Le montage contractuel ;
 - Le calendrier.

Présentation du territoire charentais

- ❑ 366 776 habitants.
- ❑ Faible densité : 61,6 hab/km² (moyenne nat. : 114).
- ❑ 404 communes – 19 cantons – 6 pays – 19 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération.
- ❑ Haut débit ADSL :
 - 14 NRA restent non opticalisés (4 429 lignes) ;
 - 34,4 % des lignes disposent d'un faible débit (< 4 Mbit/s) ;
 - 1,3 % des lignes (2 200 foyers environ) sont inéligibles à l'ADSL ;
 - Le dégroupage concerne 81,8% des lignes.



Les initiatives publiques en matière d'aménagement numérique

- ❑ 2006 : DSP du Grand Angoulême pour la collecte et les services fibre optique pour les entreprises de la CA (20 ans), attribuée à Solstice Grand Angoulême, filiale de Covage et de la Caisse des dépôts.
- ❑ Un marché de services attribué en 2009 à Alsatis pour déployer un réseau WiMAX/WiFi pour compléter la couverture haut débit ADSL du département (400 stations de base ; 1650 abonnés) :
 - Maintien du service assuré jusqu'à décembre 2016 ;
 - Mise en place d'une expérimentation de montée en débit radio sur le territoire du bassin Cognaçais.
- ❑ 2011/2012 : élaboration du SDTAN sous l'égide d'un groupement de commande Département / Région / Etat / EPCI / SDEG / SDITEC.
- ❑ décembre 2014 : adoption par l'Assemblée départementale d'un premier volet de réalisation du SDTAN (57 millions d'euros hors taxes).
- ❑ 23 juin 2015 : décision de l'Assemblée départementale de revoir à la hausse son ambition en matière d'aménagement numérique (75 millions d'euros hors taxes).
- ❑ Lancement des travaux sur le premier volet du SDTAN sous la maîtrise d'ouvrage du SDEG sur 3 Communautés de communes.

La zone d'initiative privée de la Charente

□ Le périmètre :

- 16 communes : Communauté d'agglomération du GrandAngoulême (à l'exception de la commune de Mornac) et la ville de Cognac ;
- 35 % de la population (122 000 habitants pour environ 80 000 prises) ;
- 34,6 % des locaux.

□ Les déploiements :

- Opérateur : Orange ;
- Calendrier : 2015/2019.

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

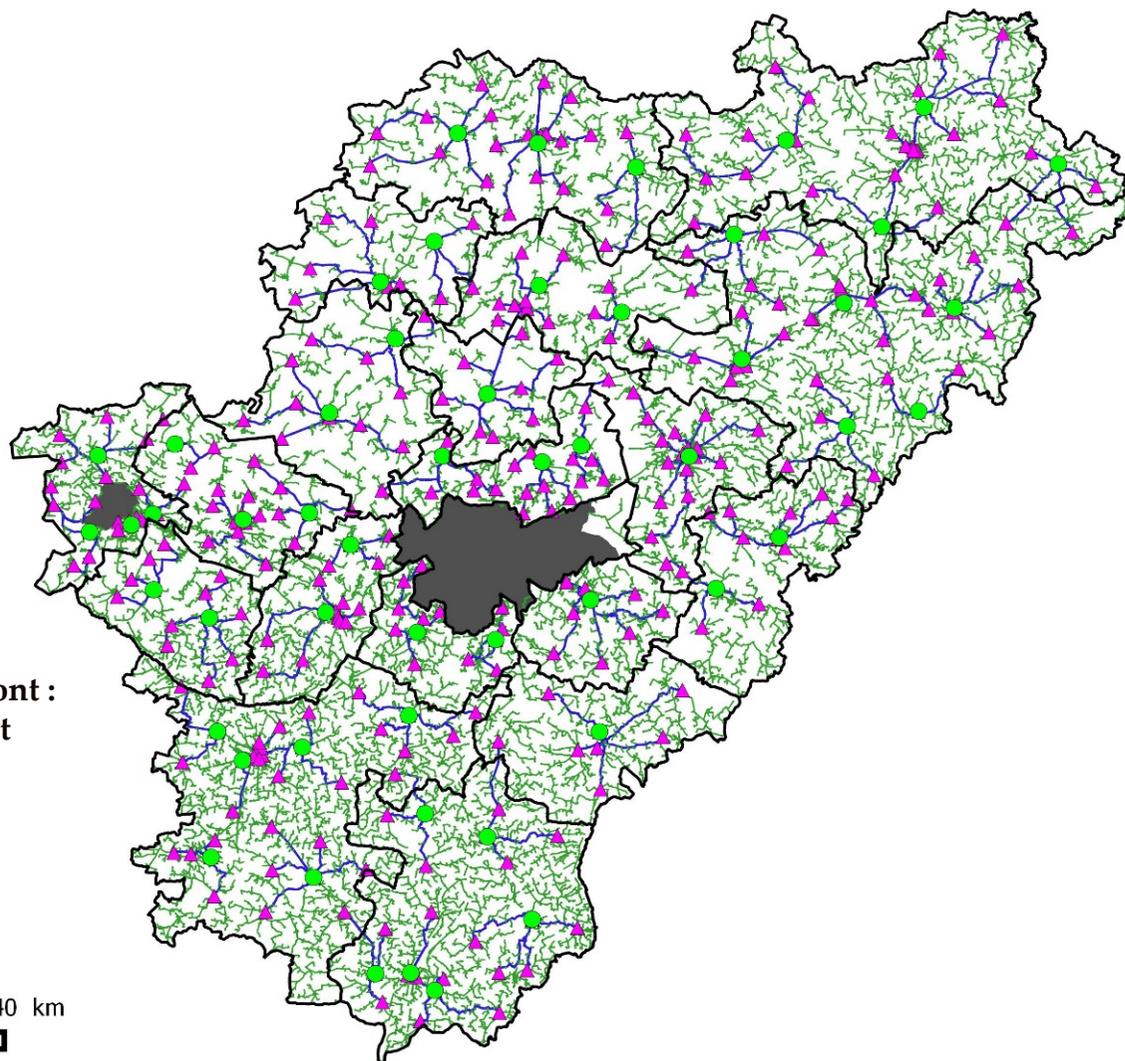
L'ambition définie dans le SDTAN : 100 % de la population en FttH à horizon de 15 à 20 ans

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

-  EPCI
-  Zone d'intervention privée FttH
- Réseau FttH
 -  Réseau de transport FttH
 -  Réseau de distribution FttH
 -  NRO
 -  SRO

9 489 km de fibre optique dont :
1 258 km dédiés au transport
8 230 km de distribution

MIRIADE  i-solutio



Gouvernance du projet

- ❑ Projet initié et déposé par le Département : adopté par délibération du 23 juin 2015.
- ❑ Transfert prévu de la maîtrise d'ouvrage au Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG), avec l'implication technique, humaine et financière du Département :
 - Echanges en cours entre le Département et le SDEG (convention de partenariat en préparation) ;
 - Après avis favorable du bureau du SDEG, le Conseil syndical doit délibérer d'ici la fin de l'année.
- ❑ Les avantages d'une maîtrise d'ouvrage par le SDEG :
 - Dispose du périmètre départemental ;
 - Compte dans ses membres les partenaires publics impliqués : communes, EPCI, Département ;
 - Dispose de la compétence aménagement numérique ;
 - A engagé l'amorce du plan d'aménagement numérique de la Charente sur 3 communautés de communes.

Description du projet

- ❑ Projet issu d'une large concertation avec les territoires
- ❑ Une stricte complémentarité de l'action publique par rapport aux investissements privés :
 - Absence d'intervention publique en zone conventionnée ;
 - Absence de raccordements FttO en zone CE2O/CELAN ;
 - Prise en compte des déploiements prévisionnels pour le périmètre de la collecte.
- ❑ Description du projet :
 - FttH pour environ 26 900 prises : logique d'équilibre territorial et de construction de plaques géographiques cohérentes FttH (principales cibles = zones denses associées aux zones les plus mal couvertes en haut débit situées à proximité) ;
 - Desserte fibre optique jusqu'aux entreprises ou aux établissements publics prioritaires en FttE pour 57 établissements publics prioritaires et 36 ZAE ;
 - Montée en débit filaire ciblant les zones les plus mal couvertes en ADSL et les sous répartiteurs (SR) d'au moins 50 lignes : 167 SR (~25 700 lignes) ;
 - Liens de collecte fibre optique pour les 14 NRA non opticalisés (4 429 lignes) ;
 - Soutien à l'acquisition de kits satellitaires et Wimax (3000) pour préserver l'équité territoriale.

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

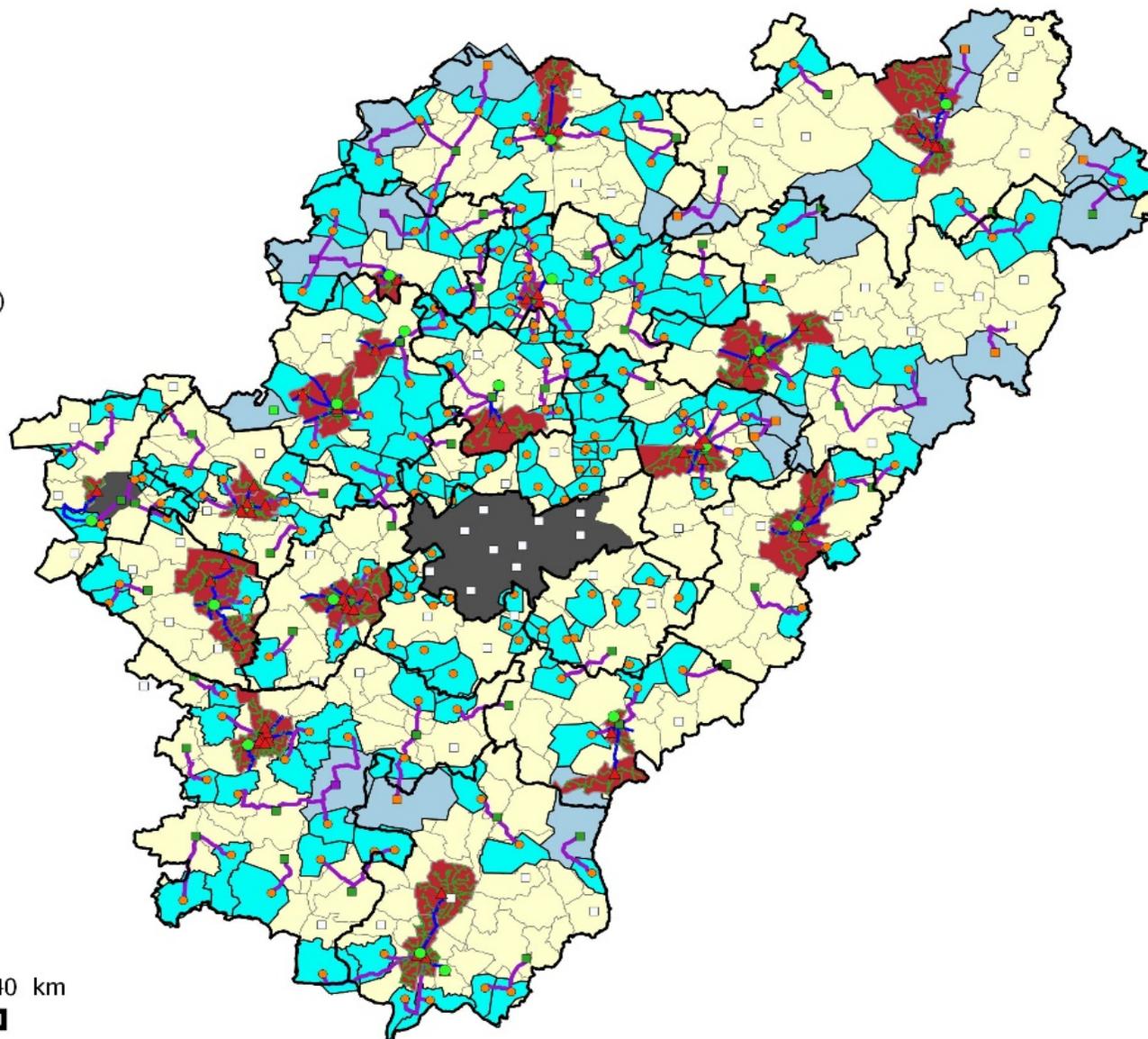
- EPCI
- COMMUNE
- Zone d'intervention privée FttH
- Zone d'intervention publique FttH
- Collecte NRA et FttN
- Amélioration des débits aDSL (fibrage NRA)

Volet FttN

- NRA Origine MED optimisé
- NRA Origine MED à optimiser par Orange
- NRA Origine MED à optimiser
- NRA à optimiser
- NRA à optimiser par Orange
- Autre NRA
- SR MED
- ZA SR MED

Volet FttH

- NRO
- ▲ SRO
- Réseau FttH de transport
- Réseau FttH de distribution
- Inclusion numérique



MIRIADE



0 10 20 30 40 km

Les investissements

Un coût global du projet estimé à 76,7 millions d'euros hors taxes (M€) sur 5 ans :

Composante	NB. Prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ ligne	Calendrier
Collecte NRA	-	4,6 M€	2,1 M€	-	2016-2019
Collecte transitoire FttN	25 700	25,5 M€	7,83 M€	992 €	2015-2019
FttH*	26 862	30,9 M€	10,83 M€	1 152 €	2017-2019
Ftth raccordements	10 745	4,3 M€	0,86 M€	400 €	2017-2025
Transport anticipé de la BLOM		5,3 M€	2,40 M€		2015-2019
Raccordements sites prioritaires	~357**	1,5 M€	0,36 M€		2015-2019
Inclusion numérique	3 000	1,2 M€	0,45 M€	400 €	2016-2019
Etudes		0,6 M€	0,2 M€		2015-2019

Coût total : 73,9 M€ (dont 25,02 M€ FSN + 3,75 M€ 15 % bonus lié au regroupement de 3 départements)

* : hors raccordement, bâtiments prioritaires, ZATHD

** : environ 300 entreprises et 57 établissements publics

En complément du projet qui fait l'objet de la demande de subvention auprès de l'Etat, le département prévoit un investissement de **2,8 M€** pour des opérations de montée en débit sur radio.

Le financement

	Département et EPCI	Région et Europe (dont FEDER)	Etat (Plan France THD)	Prime Etat (regroupement 3 départements)
Montant	31,1 M€	16,9 M€	25,0 M€	3,8 M€
%	40,5 %	22,0 %	32,6 %	4,9 %

- ❑ Un protocole d'accord a été signé le 31 janvier 2014 entre l'Etat et la Région Poitou-Charentes prévoyant que la Région mobilisera une enveloppe de 60 millions d'euros notamment au travers des fonds européens.
- ❑ 3,5 millions d'euros (2,5 millions d'euros FEDER et 1 million d'euros FEADER au titre de la programmation 2007-2013) sont réservés pour le projet des communautés de communes de Braconne-Charente, Charente-Boëme-Charraud et de la Vallée de l'Echelle (maîtrise d'ouvrage SDEG).
- ❑ Délibération du Conseil départemental de juin 2015 sur la hausse de sa participation (26 millions d'euros).
- ❑ La clé de répartition entre les EPCI est en cours de discussion.

Le montage contractuel et les priorités du Département

- ❑ Assurer la qualité de la construction des réseaux pour faciliter la commercialisation auprès des FAI ;
- ❑ Réflexion autour du montage contractuel des déploiements FttH ultérieurs (environ 100 000 prises) : tranches complémentaires, financement...
- ❑ Vérifier la pertinence des modèles de commercialisation proposés (analyse de la Société Publique Locale (SPL) Aquitaine, réunions avec les actionnaires de la SPL, les opérateurs...).

Le montage contractuel

- ❑ Pour le volet FTTH : 2 modèles à l'étude :
 - Le modèle affermo-concessif ou concessif ;
 - Le modèle de la SPL à l'échelle de la future Grande Région.

- ❑ Pour le volet FTTN : établissement des infrastructures dans le cadre de marché de travaux puis exploitation dans le cadre de marché de service puis par le fermier FTTH lorsqu'il sera retenu.

- ❑ Pour le volet inclusion numérique :
 - Un nouveau contrat (marché de service ou DSP) pour la montée en débit radio ;
 - Associé avec un soutien à l'acquisition de terminaux de réception.

Calendrier prévisionnel

☐ Volet FTTN :

➤ 1ère phase :

- Sélection du titulaire du marché de travaux : novembre 2014 (premier bon de commande passé en février 2015) ;
- Marché d'exploitation : lancement du marché en T2 2015 pour une sélection du titulaire en T3 2015.

➤ Phases ultérieures : lancement des marchés en 2016.

☐ Volet FTTH :

➤ Publication du DCE : T2 2016 ;

➤ Sélection du titulaire T1 2017.

☐ Volet inclusion Numérique :

➤ Publication du DCE : T1 2016 ;

➤ Sélection du titulaire : T3 2016.

Une question en suspens qui conditionne le périmètre du programme : l'assujettissement à la TVA

- ❑ L'assujettissement et la récupération de la TVA pour le volet FTTH/FTTE, la collecte et la montée en débit radio ;
- ❑ La non récupération de la TVA pour le volet FTTN ? Un enjeu de 5 millions d'euros sur une enveloppe de 25,49 millions d'euros hors taxes qui conditionnera le périmètre définitif de la montée en débit filaire.

Merci de votre attention